



SYNTHÈSE

DOSSIER DÉFINITIF
OCTOBRE 2015

...l'Huveaune, Le Jarret, Le Merlançon, Le Fauge, La Vede, Le Peyruis... et les eaux souterraines...



Agir ensemble pour le bassin versant de **L'HUVEAUNE**

SYNTHÈSE

Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune

Le Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune est constitué des quatre documents suivants :

• TOME 1 : DIAGNOSTIC, ENJEUX ET ACTIONS

1. Une démarche qui répond à une diversité d'attentes
2. Vers une gestion concertée pérenne :
un Contrat de Rivière construit par les acteurs du territoire
3. Un Contrat de Rivière qui s'articule avec d'autres démarches
4. Un diagnostic et une formalisation partagés des enjeux et des objectifs
5. En réponse aux enjeux et objectifs : le programme d'actions proposé
6. Les capacités du Contrat de Rivière à atteindre ses objectifs

• TOME 2 : LE PLAN D'ACTIONS

1. Rappel des enjeux du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune
2. Le programme d'actions
3. Les fiches action
4. Synthèse de la programmation financière

• TOME 3 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL

- Acte signé le 28 octobre 2015 à Aubagne par :
- les partenaires financiers : État, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Départements des Bouches du Rhône et du Var,
 - la structure porteuse : le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune,
 - les maîtres d'ouvrage d'actions inscrites au Contrat,
 - les membres du Comité de Rivière et des commissions thématiques.

• SYNTHÈSE

Résumé de la démarche et du plan d'actions du Contrat de Rivière

AUTRES DOCUMENTS À CONSULTER :

- Diagnostic préalable au dossier d'avant-projet
- Avant-projet qui a obtenu l'agrément du Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse le 27 mai 2014

Tous les documents produits au cours de l'élaboration du Contrat de Rivière sont accessibles à partir du lien suivant : www.syndicat-huveaune.fr/cdr_documents-produits



Sommaire

• PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE > PAGE 4

• ÉLÉMENTS DE CONTEXTE > PAGE 5

- Le territoire du Contrat de Rivière
- Activités et pressions exercées sur le territoire

• L'ARTICULATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE AVEC D'AUTRES DÉMARCHES > PAGE 10

• LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIÈRE > PAGE 11

- Les enjeux du Contrat de Rivière
- Déclinaison des enjeux en objectifs

• LE PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE > PAGE 14

- Les actions de l'enjeu A : qualité des eaux
- Les actions de l'enjeu B : qualité des milieux naturels aquatiques
- Les actions de l'enjeu C : état des ressources en eau
- Les actions de l'enjeu D : gestion quantitative du ruissellement et des inondations
- Les actions de l'enjeu E : gestion locale concertée et valorisation du bassin versant
- Les actions « pour mémoire »

• LA STRATÉGIE D'INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION ET FORMATION > PAGE 16

- Le pilier sociétal du contrat
- Les actions

• LE CONTENU DÉTAILLÉ DU PROGRAMME : LE TABLEAU D'ACTIONS > PAGE 17

Présentation de la démarche

Le Contrat de Rivière est l'outil retenu par les acteurs du bassin versant de l'Huveaune pour répondre aux obligations réglementaires, en déclinant le programme de mesures du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), tout en prenant en compte les spécificités locales. Il se traduit avant tout par la mise en œuvre d'une **gestion concertée et pérenne des enjeux de l'eau à l'échelle du bassin versant**.

Depuis 2011, le **Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune (SIBVH)** s'est engagé dans cette démarche de co-construction avec les acteurs concernés par les enjeux liés à la gestion de l'eau sur le territoire. Il est la structure porteuse du Contrat, le Comité de Rivière en est l'instance de pilotage.

Créé par arrêté inter-préfectoral le 17 décembre 2013, le **Comité de Rivière du bassin versant de l'Huveaune** approuve les orientations fondamentales du Contrat, ainsi que les actions qui y sont inscrites. Il veille également à l'application du programme d'études et de travaux, dans le respect des enjeux et objectifs retenus. Le Comité de Rivière est composé de 70 membres, issus de trois collèges dont les représentants sont désignés parmi :

- Les collectivités territoriales dont les communes et leurs regroupements, établissements publics locaux
- L'État et ses établissements publics
- Les usagers regroupant les organisations professionnelles, associations et personnes qualifiées.

Le Comité de Rivière s'est réuni la première fois le 13 février 2014 pour approuver l'avant-projet de Contrat de Rivière, qui constituait le document de « préfiguration du projet définitif ». Construit autour des cinq enjeux liés à l'eau, structurant pour le territoire et identifiés avec l'ensemble des acteurs lors d'un diagnostic préalable, cet avant-projet formalise et justifie les pistes d'actions du Contrat. Suite à cette approbation en Comité de Rivière, l'avant-projet de Contrat a reçu l'**agrément du Comité de Bassin Rhône Méditerranée** le 27 mai 2014, permettant au SIBVH d'engager la co-construction du projet définitif de Contrat.

Dans la perspective de poursuivre cette construction avec les acteurs du bassin versant de l'Huveaune, des **commissions thématiques** ont été créées.

Ces groupes de travail, sans pouvoir délibérant, ont eu pour mission de contribuer à l'élaboration du programme d'actions. Ils constituent également la **base opérationnelle de la gestion concertée**, puisqu'ils ont vocation à être pérennisés. Ces commissions permettent notamment de suivre la mise en œuvre du Contrat de Rivière et de favoriser les projets et échanges entre les acteurs sur les thématiques traitées. En 2015, six commissions sont constituées :

- Eau et aménagement
- Ressources en eau
- Entreprises et industries
- Agriculture
- Information, Sensibilisation, Éducation et Formation
- Déchets

Le **projet définitif du Contrat de Rivière, après approbation par le Comité de Rivière le 31 mars 2015**, a fait l'objet d'une délibération par la **Commission des Aides de l'Agence de l'Eau du Bassin Rhône Méditerranée le 25 juin 2015**. Cette délibération acte d'un engagement de près de 5.9 millions d'euros de subventions pour les actions inscrites en phase 1 du Contrat (2015-2017), le dispositif contractuel ayant permis une bonification de certaines aides.

Suite aux délibérations des autres partenaires institutionnels (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Départements des Bouches-du-Rhône et du Var), des maîtres d'ouvrages des actions et plus globalement, des membres du Comité de Rivière, la signature institutionnelle du Contrat de Rivière a lieu le 28 octobre 2015 à Aubagne.

Le programme d'actions du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune est mis en œuvre sur **6 ans**, au cours de deux phases : la première de 2015 à 2017 et la seconde de 2018 à 2020. Son opérationnalité prend néanmoins effet avant la signature, certaines actions étant déjà engagées à ce jour.

Éléments de contexte

Le territoire du Contrat de Rivière

Le périmètre d'étude du Contrat de Rivière est le périmètre institutionnel (source : SDAGE), défini sur la base du bassin versant hydrographique qui, du fait du contexte karstique et des ruissellements existants, s'étend au-delà du bassin versant topographique (cas des communes de Riboux, Signes et Le Castellet).

D'une superficie supérieure à 520 km², il concerne 27 communes et 5 EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) :

- Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile
- Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
- Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume
- Communauté de Communes Sainte-Baume Mont Aurélien

Pendant de nombreuses années, les cours d'eau urbains ont été utilisés comme déversoirs naturels des eaux usées et industrielles sans subir de traitement préalable. Ces pratiques ont conduit à une importante dégradation de la qualité des eaux et à la mise en place d'un fonctionnement bien particulier de l'Huveaune depuis 1972, les eaux de ce fleuve étant **détournées par temps sec à l'aval** de sa confluence avec le Jarret, au niveau du barrage de la Pugette à Marseille. Ce détournement est assuré sans débit réservé et après dégrillage, vers un émissaire aboutissant à **l'anse de Courtiou** (Parc National des Calanques).

Cette configuration pose de nombreux problèmes, notamment en termes de **discontinuité écologique**. Par temps de pluie, lorsque le débit de l'Huveaune dépasse les 30m³/s, le barrage de la Pugette s'abaisse et ses eaux retrouvent leur lit naturel, jusqu'aux plages du Prado. Ce fonctionnement en période pluviale contribue à menacer la qualité des **zones de baignade** situées à proximité de l'exutoire naturel de l'Huveaune.

À noter... La construction du Contrat de Rivière garantit son opérationnalité dans le cadre des évolutions institutionnelles à venir, notamment la mise en place du bloc de compétences GEMAPI et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le Contrat concerne les masses d'eaux superficielles et souterraines présentes sur ce territoire. L'Huveaune, fleuve qui parcourt 52 km, prend sa source dans le département du Var au niveau du vallon de la Castelette dans le massif de la Sainte Baume et se rejette en mer Méditerranée, dans le département des Bouches-du-Rhône.

Activités et pressions exercées sur le territoire

Le bassin versant de l'Huveaune, de par son passé et les activités qu'il abrite, subit de **nombreuses pressions**, parfois responsables de la dégradation de la qualité de ses milieux. Une meilleure connaissance de ces pressions et la mise en place d'actions spécifiques permettront d'allier développement du territoire et préservation de la qualité des milieux et des ressources.

La vallée de l'Huveaune, © SIBVH



Des milieux naturels dégradés et de nombreux obstacles à la continuité écologique



Seuil du château
Saint Antoine à pont Vivaux
© SIBVH



Barrage
de la Pugette
© SAFEGE



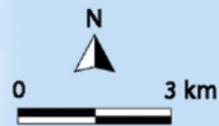
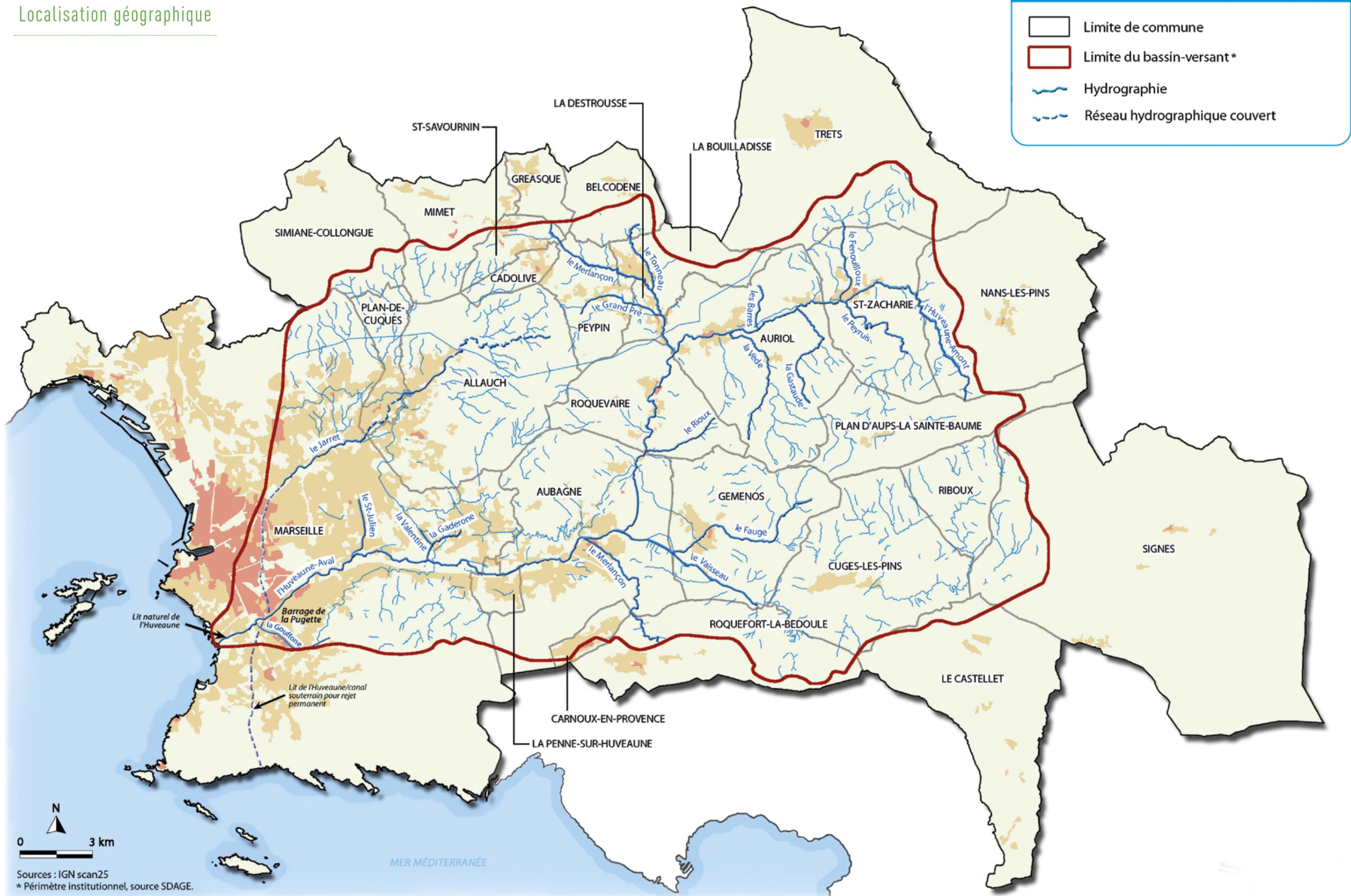
Seuil de Saint Menet
© SIBVH

Bassin versant de l'Huveaune

Localisation géographique

Légende

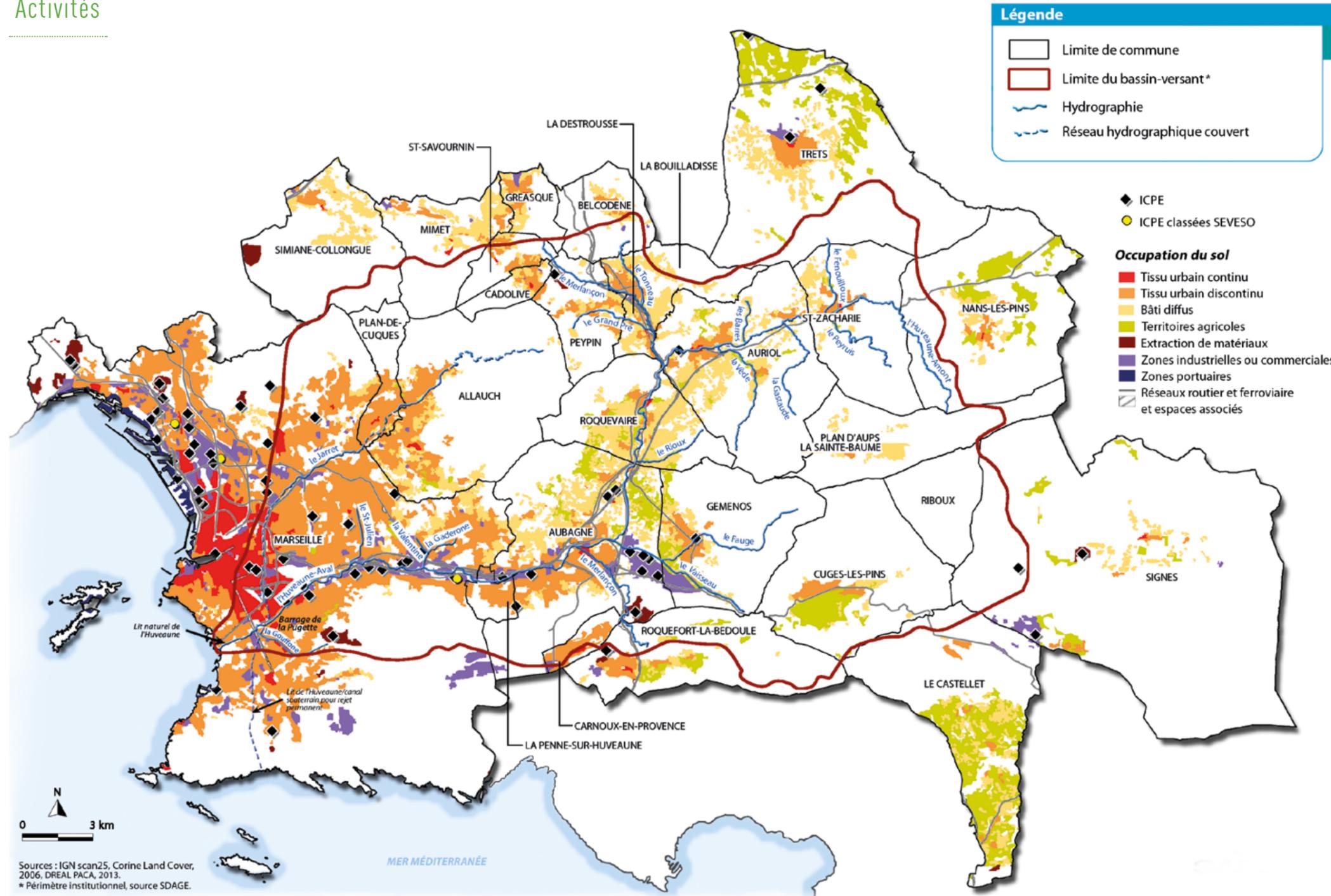
-  Limite de commune
-  Limite du bassin-versant*
-  Hydrographie
-  Réseau hydrographique couvert



Sources : IGN scan25
* Périmètre institutionnel, source SDAGE.

Bassin versant de l'Huveaune

Activités



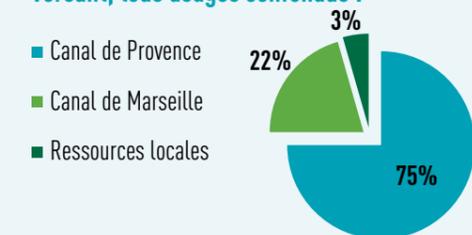
Une urbanisation importante en aval du bassin versant et des activités économiques nombreuses et variées entraînant :

- Des rejets domestiques par temps de pluie
- Des rejets d'eaux pluviales non maîtrisés et un ruissellement important
- Des pollutions d'origine industrielle et agricole
- Une vulnérabilité accrue au risque inondation

Une gestion des ressources en eau à organiser :

- Des besoins croissants en eau
- Une apparente sécurité de l'approvisionnement mais une forte dépendance vis-à-vis du système Durance-Verdon.

Provenance de l'eau utilisée sur le bassin versant, tous usages confondus :



L'articulation du Contrat de Rivière avec les autres démarches du territoire

Au-delà des limites administratives, des réglementations et des compétences des acteurs du territoire, l'élaboration du programme d'actions du Contrat de Rivière cible le bassin versant et son milieu marin récepteur, en se fixant un calendrier et l'atteinte d'objectifs concrets.

La construction du Contrat de Rivière s'est appuyée sur l'identification d'autres démarches (réglementaires, de planification ou de gestion opérationnelle) en lien avec les enjeux identifiés, dans l'optique d'**apporter de la lisibilité, de la complémentarité et de la transversalité** entre ces différentes démarches.

Les outils réglementaires et les démarches d'orientation et de planification :

- La Directive Inondation et sa déclinaison locale en SLGRI et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) Marseille-Aubagne,
- Le Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de la ressource en Eau (SOURCE) et la charte régionale de l'eau
- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA)
- Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvés (Marseille Provence Métropole, Pays d'Aubagne et de l'Étoile) ou en cours (Pays d'Aix, Provence Verte, Provence Méditerranée)

Les démarches de gestion opérationnelle et de protection réglementaire des milieux naturels :

- Le Parc National des Calanques
- Le réseau Natura 2000
- Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et domaines départementaux
- Le projet de Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume (et sa charte en construction à cette date)
- La charte agricole du Pays d'Aubagne et de l'Étoile
- La charte de développement durable de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
- L'agenda 21 et les plans climat sur le bassin versant (CAPAE et CUMPM)
- Etc.

Les Contrats cadres sur le bassin versant

- Le Contrat de Baie de la métropole marseillaise (co-porté par la CUMPM (Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole) et la Ville de Marseille), cf. zoom ci-dessous
- Le Contrat d'Agglomération pour l'assainissement (porté par la CUMPM) : actions relatives à l'assainissement notamment par temps de pluie sur le territoire de Marseille
- Le projet de Contrat pour la ressource en eau porté par la CUMPM

Zoom sur l'articulation du Contrat de Rivière avec le Contrat de Baie de la métropole marseillaise

Le Contrat de Baie de la métropole marseillaise et le Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune partagent certains objectifs communs, notamment la reconquête de la qualité des eaux et des milieux naturels.

Le bassin versant de l'Huveaune fait entièrement partie du périmètre du Contrat de Baie.

L'amélioration et la préservation de l'état des eaux et des milieux du bassin versant de l'Huveaune ayant un fort impact sur celui du milieu récepteur, le Contrat de Rivière contribuera à répondre aux trois défis du Contrat de Baie :

DEFI 1 : Prévenir et Réduire les pollutions en mer et améliorer la qualité des eaux de baignade

DEFI 2 : Préserver et restaurer la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers

DEFI 3 : Organiser la gouvernance du littoral, sensibiliser la population, les usagers et les acteurs du littoral

Une cohérence dans la construction des deux Contrats a été recherchée, avec une articulation politique entre Comité de Baie et Comité de Rivière, ainsi qu'un travail technique mené en concertation.

Le Contrat de Baie intègre pour mémoire le programme d'actions du Contrat de Rivière. Réciproquement, le Contrat de Rivière affiche les actions du Contrat de Baie qui concernent spécifiquement l'Huveaune et son bassin versant.

Les enjeux et objectifs du Contrat de Rivière

Les enjeux du Contrat de Rivière

Dans le cadre de la démarche de co-construction du Contrat de Rivière, les enjeux retenus pour le bassin versant de l'Huveaune sont présentés ci-dessous.

Ils ont été définis collectivement à la suite du diagnostic du territoire, de l'avant-projet et des réunions de concertation. **Les enjeux sont ensuite déclinés en objectifs.**

TRANSVERSALITÉ À DÉCLINER AVEC LES ENJEUX A B C D	ENJEU A	QUALITÉ DES EAUX Reconquérir la qualité des milieux aquatiques en agissant sur la réduction et le contrôle des pollutions urbaines (domestiques et espaces publics, essentiellement par temps de pluie) et des pollutions à caractère industriel et agricole
	ENJEU B	QUALITÉ DES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES Restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau tant en termes de qualité physique (état du lit et des berges, continuité écologique) que de quantité d'eau disponible pour la vie aquatique
	ENJEU C	ÉTAT DES RESSOURCES EN EAU Gérer durablement la ressource en eau en adéquation avec les besoins du territoire et en lien avec la fonctionnalité des cours d'eau
	ENJEU D	GESTION QUANTITATIVE DU RUISSELLEMENT ET DES INONDATIONS Construire une stratégie globale de réduction du risque inondation, en lien avec une gestion concertée des eaux pluviales, cohérente avec les politiques d'urbanisation et favorisant le rôle des zones naturelles et agricoles du territoire
	ENJEU E	GESTION LOCALE CONCERTÉE ET VALORISATION DU BASSIN VERSANT Instaurer une gestion concertée et durable du bassin versant en favorisant la transversalité entre les acteurs et projets du territoire, autour de la politique de l'eau et des milieux Développer la réappropriation de l'Huveaune et ses affluents par les riverains et les acteurs locaux pour réhabiliter le lien social entre cours d'eau et population



Déclinaison des enjeux et objectifs

Ci-dessous, les enjeux et objectifs du Contrat de Rivière sont explicités au vu des éléments de diagnostic et des problématiques énoncés au-dessous de chaque objectif.

ENJEU A : QUALITÉ DES EAUX

L'enjeu A se décline en cinq objectifs :

OBJECTIF A-1 : améliorer les connaissances de l'état des milieux et des sources de contamination

Le seul réseau de suivi en place jusqu'en 2014 met en évidence la présence de contaminants ne permettant pas d'atteindre le bon état écologique en 2015. Cependant, ce réseau n'est pas assez dense pour identifier les sources de pollutions et évaluer les contributions relatives de l'Huveaune et de ses affluents à la qualité de son milieu récepteur. Par ailleurs, certaines activités et pratiques potentiellement polluantes sont méconnues (pratiques industrielles, agriculture, lessivage des sols imperméabilisés, pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires).

OBJECTIF A-2 : lutter contre les pollutions domestiques notamment par temps de pluie

Les rejets domestiques sont pour partie maîtrisés mais des dysfonctionnements perdurent lors d'épisodes pluvieux importants (surverses). Les actions inscrites au Contrat de Rivière doivent donc s'articuler et compléter les programmes de plusieurs démarches en cours (Contrat de Baie de la métropole marseillaise, Contrat d'Agglomération pour l'assainissement, schémas directeurs d'assainissement des eaux usées, etc.).

OBJECTIF A-3 : réduire les apports de substances dangereuses aux rivières et à la mer

Les substances dangereuses sont un motif de déclassement des eaux souterraines du territoire (HAP¹ notamment). Certaines substances sont également retrouvées dans les eaux superficielles (Tributyletain-cation, cuivre, HAP, entre autres). Dans le cadre du suivi RSDE², certains contaminants sont retrouvés dans les rejets d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du bassin versant (comme le zinc). L'État et plusieurs établissements publics sont engagés dans la lutte contre la pollution par les PCB³ sur la partie aval de l'Huveaune. Le Contrat de Rivière a pour but de mettre en place un plan d'actions visant à réduire l'apport de ces substances aux milieux.

OBJECTIF A-4 : limiter les apports de contaminants par lessivage des surfaces imperméabilisées aux cours d'eau et sur le littoral

Du fait de son urbanisation, le ruissellement pluvial est une problématique particulièrement importante sur le territoire. L'usage « baignade » sur le littoral est directement menacé par cette source de contamination. La plupart des dysfonctionnements sur les réseaux d'assainissement collectif des eaux usées sont observés par temps de pluie. La présence d'hydrocarbures dans les eaux de l'Huveaune aval atteste en partie d'une contamination provenant du lessivage de zones imperméabilisées (zones d'activités, parkings, infrastructures routières, etc.).

OBJECTIF A-5 : diminuer les apports en nitrates et pesticides

Les nitrates et pesticides, ou encore produits phytosanitaires, sont également à l'origine du déclassement des masses d'eau souterraines sur le territoire. Les connaissances actuelles font état de contaminations en nitrates affectant ponctuellement les eaux superficielles et souterraines.

¹Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques. ²RSDE : action de recherche nationale et de réduction des rejets de substances dangereuses. ³PolyChloroBiphényles

ENJEU B : QUALITÉ DES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

L'enjeu B se décline en quatre objectifs :

OBJECTIF B-1 : améliorer les connaissances de l'état des dégradations géomorphologiques des cours d'eau et élaborer une stratégie de restauration à l'échelle du bassin versant

De nombreux aménagements anthropiques et dégradations du lit et des berges altèrent la morphologie de l'Huveaune et de ses affluents : déviations, seuils, cuvelages, enrochements, érosions, artificialisations des berges, défauts d'entretien, incisions du lit, etc. En outre, on ne dispose pas aujourd'hui d'une vision globale de l'état physique des cours d'eau du bassin versant, en particulier des affluents de l'Huveaune.

OBJECTIF B-2 : préserver les berges, la ripisylve ainsi que la biodiversité et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux naturels

Cet objectif est pris en compte sur l'Huveaune par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune dans le cadre de son programme pluriannuel d'entretien. Ces efforts doivent être poursuivis, renforcés notamment sur la base des études menées (cf. objectif B-1), et surtout étendus aux affluents.

OBJECTIF B-3 : restaurer la continuité écologique et assurer un débit réservé dans l'Huveaune et ses principaux affluents

L'Huveaune est déviée à Marseille au niveau du barrage de la Pugette, supprimant sa connexion avec la mer. Outre ce « point bloquant » majeur, de nombreux ouvrages (seuils anthropiques pour la plupart), font obstacle à la circulation de la faune piscicole dans l'Huveaune et ses affluents. De plus, les étiages naturels sévères et les nombreux prélèvements limitent le débit biologique.

OBJECTIF B-4 : mettre en place une stratégie de gestion des macro-déchets

L'Huveaune et ses affluents (y compris les vallons à sec et les béals) sont la cible de rejets parfois importants de macro-déchets, de sources diverses. Ce constat de mauvaises pratiques contribue à une image négative des cours d'eau mais est également étroitement associé aux enjeux d'inondations (formation d'embâcles) et de pollution des plages. Le Contrat a pour objectif de palier à ces problématiques.

ENJEU C : ÉTAT DES RESSOURCES EN EAU

L'enjeu C se décline en deux objectifs :

OBJECTIF C-1 : améliorer et diffuser les connaissances sur les ressources et les besoins en eau

Le bassin versant de l'Huveaune est un territoire sensible à la sécheresse. Le débit des cours d'eau est fortement dépendant de l'action anthropique (prélèvements, surverses, alimentation en eau potable, rejets).

Les eaux souterraines locales sont actuellement peu sollicitées, plus de 96% des besoins en eau provenant du système Durance-Verdon. Or, la connaissance des petits prélèvements (agricoles, particuliers, etc.) et des besoins réels, notamment au regard des évolutions en cours des modes d'approvisionnement, sont insuffisants. À noter que les aquifères karstiques du territoire constituent des ressources en eau importantes peu exploitées. Les ressources souterraines de la Sainte-Baume sont désignées par le SDAGE comme « ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable ».

OBJECTIF C-2 : mettre en place des actions d'économie en eau

Les actions d'économie en eau peuvent consister en la réduction des volumes d'eau acheminés, en l'amélioration du rendement des réseaux d'adduction d'eau et en l'étanchéisation des réserves de stockage d'eau pour ses divers usages. Ces actions doivent être développées sur le territoire, en lien avec la fonctionnalité écologique des cours d'eau, par restitution aux milieux le nécessitant.

ENJEU D : GESTION QUANTITATIVE DU RUISSÈLEMENT ET DES INONDATIONS

L'enjeu D se décline en deux objectifs :

OBJECTIF D-1 : améliorer les connaissances et mettre en œuvre une politique de gestion des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant

La problématique du ruissellement pluvial est forte et insuffisamment connue, expliquant le défaut de solidarité amont-aval car étudiée à la seule échelle communale. La gestion actuelle, trop ponctuelle, risque d'aggraver les effets quantitatifs sur certains secteurs. Des impacts importants sont également observés sur la qualité des eaux.

OBJECTIF D-2 : privilégier le préventif au curatif

Un Porter à connaissance (PAC) sur la crue de référence à l'échelle du bassin versant a été réalisé par l'État fin 2014, sur la base duquel des PPRI ont été prescrits. Des exigences en termes de gestion du risque inondation sont imposées par l'Europe (TRI « Marseille Aubagne ») et en cours de déclinaison. En outre, en application du SDAGE, le fonctionnement naturel des cours d'eau doit être pris en compte dans la gestion des inondations.

Pour les acteurs et usagers locaux, la demande en termes de protection contre les inondations reste très forte. L'Huveaune et ses affluents sont déjà lourdement marqués par les aménagements de lutte contre les inondations (recalibrages, ouvrages de protection), dont les limites sont parfois atteintes lors de fortes crues. C'est pourquoi il est nécessaire d'agir en développant des solutions préventives, respectueuses des milieux et des populations.

ENJEU E : GESTION LOCALE CONCERTÉE ET VALORISATION DU BASSIN VERSANT

Cet enjeu est transversal, dans la mesure où les actions y répondant participent de façon directe à l'atteinte des objectifs des enjeux A à D, en complément des études et travaux : animation, accompagnement technique, communication, sensibilisation, formation, etc. L'enjeu E se décline en trois objectifs :

OBJECTIF E-1 : animer et piloter le Contrat de Rivière

L'animation et le pilotage du Contrat de Rivière correspond à l'opérationnalité de la mise en place de la gestion intégrée et concertée. Celle-ci consiste à travailler sur les thématiques du Contrat au travers du pilotage des actions à maîtrise d'ouvrage SIBVH, mais également à organiser les Comités de Rivière, commissions thématiques et à développer les collaborations avec les acteurs du bassin versant.

OBJECTIF E-2 : valoriser les milieux aquatiques et développer leurs fonctions sociales et récréatives

Les usages récréatifs en bordure d'Huveaune sont assez limités par certaines pressions et obstacles (qualité de l'eau et des milieux, présence de déchets, accès, cheminements piétons discontinus, perception négative du cours d'eau, etc.). Néanmoins, les usagers et les décideurs du territoire se tournent depuis quelques temps de nouveau vers l'Huveaune. L'Huveaune et ses affluents sont riches d'un exceptionnel patrimoine historique et socioculturel souvent peu valorisé (moulins, seuils, voies romaines, béals, etc.). Des collectivités et associations œuvrent déjà pour faire revivre ce patrimoine et recréer le lien avec la population.

OBJECTIF E-3 : informer, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs

La sensibilisation des publics scolaires est déjà bien présente sur le territoire. Celle-ci mérite d'être étendue à d'autres catégories de la population, en particulier auprès des décideurs, afin de favoriser la prise en compte des enjeux de préservation des milieux et des ressources dans les travaux et projets structurants ou de plus petite échelle. La mise en œuvre de cet objectif doit passer par une analyse fine des besoins d'accompagnement de l'ensemble des actions inscrites au Contrat de Rivière et répondant à chacun des enjeux retenus de manière structurée.

Le programme d'actions du Contrat de Rivière

À l'issue de la réalisation de l'avant-projet, 46 typologies d'actions ont été inscrites au Contrat, dont près de 75% répondent à l'enjeu relatif à la reconquête et la préservation de la qualité des eaux.

La phase de construction du projet définitif a permis de structurer ces pistes d'actions en **actions opérationnelles** pour la phase 1 du Contrat.

Le programme définitif prévoit la réalisation d'actions de natures diverses : études, travaux, réseaux de suivi, contrôles de la qualité et gestion. Celles-ci sont accompagnées d'actions de communication, sensibilisation et formation. Enfin, le pilotage du Contrat de Rivière est assuré par des actions d'animation et de coordination, afin de permettre le bon déroulement des projets inscrits en phase 1, de préparer la phase suivante et de renforcer la gestion intégrée et concertée des eaux et milieux aquatiques.

Les actions de l'enjeu A : qualité des eaux

Il s'agit de l'enjeu principal du Contrat de Rivière en termes de volume d'actions. Il concerne **principalement des études** (dont les schémas directeurs) et des suivis pour l'amélioration des connaissances relatives à la qualité des eaux ainsi que la gestion des sources de pollutions urbaines, agricoles et industrielles. Afin d'apporter des solutions à ces problématiques, deux autres types d'actions sont mis en œuvre :

- **Des actions de suivi collectif et individuel** permettant un appui technique aux collectivités, aux industriels et aux professionnels agricoles
- **Des travaux** concernant les systèmes d'assainissement, notamment les réseaux d'eaux usées et les réseaux d'eaux pluviales. Une partie de ces travaux seront définis lors des études de phase 1 et mis en œuvre lors de la phase 2 du Contrat (2018-2020)

Les actions de l'enjeu B : qualité des milieux naturels aquatiques

En réponse à cet enjeu, le **schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques** à l'échelle du bassin versant constitue une action structurante. Les résultats de cette étude serviront de base technique et financière à diverses actions du Contrat de Rivière, mais également à d'autres projets d'aménagement du territoire.

En parallèle et en complément des études visant à l'amélioration de **la continuité écologique, la restauration des milieux et la gestion des macro-déchets** seront mises en œuvre. Les programmes d'entretien des principaux cours d'eau (Huveaune, Jarret) déjà en cours seront maintenus et développés dès la phase 1. Les travaux découlant des études citées précédemment seront mis en œuvre en phase 2.

Les actions de l'enjeu C : état des ressources en eau

Sur le territoire, l'approvisionnement en eau, tous usages confondus (domestique, industriel, agricole, etc.) dépend fortement du système Durance-Verdon. Le Contrat de Rivière propose donc la réalisation de plusieurs études afin de **caractériser et de définir les potentialités de la ressource souterraine du bassin versant**, et notamment au niveau des ressources stratégiques de la Sainte-Baume. Ces études ont pour objectif de définir, par la suite, un plan de gestion de la ressource en eau sur le territoire.

En parallèle, des études et travaux permettant la sécurisation de la ressource en eau et la **réalisation d'économies en eau** (notamment dans le domaine agricole) sont prévus.

Enfin, l'enjeu C sera alimenté par la réalisation de schémas directeurs d'alimentation en eau potable par les collectivités compétentes.

Les actions de l'enjeu D : gestion quantitative du ruissellement et des inondations

Le Contrat de Rivière est l'opportunité d'amorcer la démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un **Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI)** : l'outil institutionnel de gestion des inondations. Il s'agit donc, dans un premier temps, d'élaborer une stratégie de réduction de la vulnérabilité, en complément des PPRI (Plans de Prévention du Risque Inondation) prescrits et en cours de construction sur le territoire. Le Contrat prévoit aussi des **études et/ou travaux permettant d'améliorer le fonctionnement hydraulique** sur certains secteurs le nécessitant. Afin de privilégier le préventif au curatif, le SIBVH proposera dans le cadre de ce Contrat **un accompagnement technique des collectivités** et des professionnels, notamment pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Les actions de l'enjeu E : gestion locale concertée et valorisation du bassin versant

En réponse à cet enjeu, il s'agit de conforter une gestion locale concertée et la valorisation du bassin versant, au travers notamment :

- De **l'animation et la coordination du Contrat**, ainsi que des actions qui seront portées par le SIBVH
- Des études permettant la **valorisation et la réappropriation** des milieux aquatiques, notamment par des aménagements publics sur les berges, afin de ramener la population en bordure de cours d'eau
- Des actions **d'information, de sensibilisation et d'éducation** des acteurs du territoire, définies dans le cadre de la stratégie ISEF (présentée dans le chapitre suivant), stratégie transversale concernant les différents enjeux du Contrat

Les actions «pour mémoire»

Certaines actions, déjà inscrites dans d'autres démarches (Contrat de Baie de la métropole marseillaise, Contrat d'Agglomération pour l'assainissement de MPM, ...), sont incontournables pour l'atteinte des objectifs du Contrat de Rivière. Pour montrer la cohérence et l'exhaustivité de la démarche, les actions structurantes sont affichées dans le programme d'actions. Leur montant n'est pas comptabilisé dans le plan de financement du Contrat de Rivière. Leur affichage pour mémoire dans le programme d'actions a pour objectif **d'apporter de la visibilité sur les démarches et projets menés à l'échelle du bassin versant**.

Pour plus d'informations sur les actions inscrites au Contrat de Rivière, se reporter au chapitre « Le contenu détaillé du programme : le tableau d'actions ».

Pour une synergie entre gestion des milieux naturels (enjeu B) et gestion du ruissellement et des inondations (enjeu D)

Afin d'apporter plus de lisibilité au programme d'actions du Contrat de Rivière assez conséquent en termes de nombre d'actions, il a été décidé de séparer les enjeux relatifs à la qualité des milieux naturels aquatiques et à la gestion quantitative du ruissellement et des inondations.

Néanmoins, compte tenu de la nécessité d'assurer un lien étroit entre la gestion écologique des cours d'eau et la gestion des inondations et des ruissellements, le SIBVH, structure porteuse du Contrat s'est attachée, depuis l'élaboration du programme d'actions, à assurer la complémentarité de ces deux enjeux. Ceci favorisera la cohérence entre le nouveau programme de mesures du SDAGE et le PGRI (2016-2021), ainsi que leurs déclinaisons opérationnelles locales. Les acteurs du Contrat de Rivière resteront vigilants à l'articulation entre ces deux enjeux tout au long de la démarche.

Il est également proposé la mutualisation de la gouvernance des deux démarches. Le suivi du Contrat de Rivière et l'élaboration du PAPI seraient alors pilotés par une instance unique : le Comité de Rivière.



La stratégie d'Information, Sensibilisation, Éducation et Formation

Le pilier sociétal du Contrat

Pour répondre aux enjeux du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, **les réponses techniques sont essentielles mais pas suffisantes**. Pour reconquérir la qualité des eaux et des milieux, agir efficacement contre les inondations, aménager le territoire tout en préservant les ressources, il est nécessaire de mobiliser, d'expliquer et de convaincre pour « passer aux actes ».

Le bassin versant de l'Huveaune est un territoire fortement anthropisé (plus d'un million d'habitants). Cette importante densité ainsi que les aménagements réalisés au siècle dernier, masquant parfois totalement les cours d'eau, expliquent que l'Huveaune et ses affluents souffrent le plus souvent d'une image négative voire d'une méconnaissance. Plus que sur d'autres territoires, **la réappropriation est essentielle**, un préalable à toutes évolutions des comportements. Pour cela, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune s'est engagé, dès la phase de construction du projet définitif, dans l'élaboration d'une **stratégie d'Information, Sensibilisation, Éducation et Formation (ISEF)**.

Cette stratégie vise à identifier les actions à mettre en œuvre pour apporter des réponses à court et long termes afin d'atteindre les objectifs du Contrat de Rivière : depuis la mise en place de **campagnes d'information à la formation des professionnels** pour faire évoluer les pratiques. La reconquête des milieux passe également par une **éducation des plus jeunes** qui seront garants des choix à venir. À plus long terme, nos milieux aquatiques et nos ressources locales ne seront jamais aussi bien préservés qu'après une réelle réappropriation des richesses que nous offrent nos territoires et l'engagement de tous ! Pour cela, la démarche s'attache à mobiliser de manière réfléchie et structurée **l'ensemble des publics, à tous les âges de la vie** : élus, habitants, riverains, scolaires, acteurs socio-économiques divers, etc. Cette stratégie se veut globale et diversifiée pour accompagner la totalité des enjeux du Contrat de Rivière.

L'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation, des ingrédients essentiels à l'atteinte des objectifs du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune.



Les actions

L'élaboration de cette stratégie a débuté par une **phase de diagnostic** basée notamment sur un questionnaire en ligne diffusé de manière élargie. Les nombreuses réponses apportent une lecture des besoins et des potentiels du territoire.

Ces éléments ont servi à l'élaboration des axes stratégiques et à leur déclinaison en programme d'actions en cours de phase 1 du Contrat.

À noter que cette démarche se veut participative avec l'organisation d'ateliers de co-construction lors des commissions ISEF qui regroupent une cinquantaine d'acteurs issus d'horizons variés (services des collectivités, associations, représentants des riverains et relais professionnels, etc.).

C'est ainsi 14 actions ISEF qui sont inscrites en phase 1 du Contrat dont un certain nombre d'actions cadres qui seront déclinées en sous-actions.

Il s'agit notamment :

- **D'actions structurantes et fédératrices** pour le territoire et le développement de l'identité « bassin versant de l'Huveaune », tels que la pérennisation et le développement des Fêtes de l'Huveaune à décliner sur tout le territoire et les affluents

- D'actions « mûres » d'un point de vue méthodologique, **répondant à des enjeux « techniques »** du Contrat de Rivière, tel que le déploiement de la stratégie régionale d'économie en eau en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **D'actions cadres**, visant à accompagner les acteurs locaux afin de définir les besoins et messages à porter pour renforcer l'identité du bassin versant et décliner des actions spécifiques en cours de phase 1, telle que l'action thématique « Les rencontres de l'Huveaune ».

Les fiches actions ISEF sont majoritairement intégrées dans l'enjeu E, enjeu transversal du Contrat. Certaines sont incorporées aux enjeux à A, B, C et D lorsqu'elles apportent une réponse directe aux objectifs visés. Ces dernières sont signalées par le tampon « ISEF ».

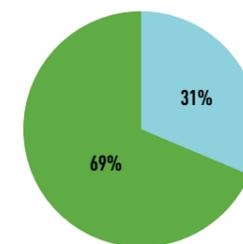


Marie, l'une des 5 fées de l'Huveaune, parcours de sculptures de Lucy et Jorge Orta pour porter un autre regard sur l'Huveaune. © SIBVH

Le contenu détaillé du programme : Le tableau d'actions

Le montant du Contrat de Rivière en phase 1 est proche de 17.6 millions d'euros (HT). Il s'agit d'études et de travaux portés par une vingtaine de maîtres d'ouvrage différents.

Actions ISEF, «immatérielles» ou présentant un volet «accompagnement» significatif



■ Accompagnement + ISEF ■ Autres actions

Le programme d'actions est présenté dans les pages suivantes. Il est structuré selon les enjeux et objectifs du Contrat, définis lors de la phase d'avant-projet.

Pour chacune des actions, le tableau présente :

- **L'intitulé des actions retenues**
- **Des informations relatives au contenu de l'action**
- **Le ou les maîtres d'ouvrage**
- **La programmation : phase 1 et / ou phase 2**
- **La nature ou catégorie des actions :**
E : étude
T : travaux
S : suivi / contrôle
A : animation / coordination / gestion / accompagnement
ISEF : information, sensibilisation, éducation et formation
- **L'estimation financière, pour la phase 1.**

		nombre d'actions EN PHASE 1	Montant (€ HT) EN PHASE 1
EN JEU A	QUALITÉ DES EAUX	17	10 240 000 € (58%)
EN JEU B	QUALITÉ DES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES	11	2 106 000 € (12%)
EN JEU C	ÉTAT DES RESSOURCES EN EAU	10	2 368 000 € (13%)
EN JEU D	GESTION QUANTITATIVE DU RUISSELLEMENT ET DES INONDATIONS	7	560 000 € (3%)
EN JEU E	GESTION LOCALE CONCERTÉE ET VALORISATION DU BASSIN VERSANT	18	2 406 000 € (14%)
Au total pour la PHASE 1 du Contrat :		63 <small>hors actions « pour mémoire » et de phase 2</small>	17.7 M €

Le Merlançon à la Destrousse © SIBVH



Certaines actions, déjà inscrites dans d'autres démarches, sont intégrées au Contrat de Rivière « **POUR MÉMOIRE** ». Leur affichage dans le programme d'actions a pour objectif d'apporter de la visibilité sur les démarches et projets menés à l'échelle du bassin versant. Elles apparaissent en police **gris** dans ce tableau. Les actions de phase 2 apparaissent en **bleu ciel**. Leur estimation financière n'est pas affichée car non définie à ce jour.

Les fiches action sont intégrées dans le tome 2 du Contrat de Rivière.

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
ENJEU A	Qualité des eaux Reconquérir la qualité des milieux aquatiques en agissant sur la réduction et le contrôle des pollutions urbaines (domestiques et espaces publics, essentiellement par temps de pluie) et des pollutions à caractères industriel et agricole					
OBJECTIF 1	Améliorer les connaissances de l'état des milieux et des sources de contamination					
A.1.1	RSDE-ICPE 2 : campagnes de recherche de substances dangereuses dans les rejets des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	ACTION INSCRITE POUR MEMOIRE. Action réglementaire. Seconde étape des campagnes de recherche RSDE	État	1	S	
A.1.2	RSDE-STEP 2 : recherche de substances dangereuses dans le rejet des stations d'épuration : STEP de Marseille-Géolide	Action réglementaire. Pérennisation du suivi déjà en place. POUR MÉMOIRE : action inscrite au Contrat de Baie du fait des rejets de la station d'épuration au niveau de Cortiou	CUMPM (Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole)	1	S	
A.1.3	RSDE-STEP : recherche de substances dangereuses pour l'environnement de la station d'épuration d'Auriol-Saint-Zacharie	Action réglementaire. Mise en œuvre de la surveillance initiale	SPL l'Eau des Collines (Société Publique Locale de gestion publique de l'eau et l'assainissement sur le territoire de la CAPAE)	1	S	20 000€
A.1.4	Réseau de suivi pérenne de la qualité des eaux superficielles et des sédiments à l'échelle du bassin versant : mise en œuvre et exploitation	17 stations sur l'Huveaune et ses affluents en complément du suivi réalisé par l'Agence de l'Eau. Suivi des paramètres chimiques, microbiologiques, physico-chimiques et hydrobiologiques (IBD et IBG). 4 campagnes par an minimum	SIBVH (Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune)	1	S	210 000€
A.1.5	Réseau de suivi pérenne de la qualité des eaux souterraines : mise en œuvre et exploitation	Mise en œuvre en phase 2 après obtention de données nécessaires à la bonne élaboration de ce réseau (localisation des stations ; paramètres à analyser ; fréquences ; etc.), et issues d'études inscrites au Contrat en phase 1	SIBVH	1	S	
A.1.6	Étude globale «diagnostic et réduction des pollutions d'origine agricole»	1 - Diagnostic des pratiques agricoles en relation avec le fonctionnement hydrogéologique 2 - Analyse technique et environnementale 3 - Proposition d'aménagements et solutions	Chambre d'Agriculture 13 (en lien avec la Chambre d'Agriculture 83)	1	E	26 000€
A.1.7	Action collective «entreprises» : sur les pollutions diffuses (pollutions «classiques» et toxiques). Secteur CAPAE : ZI Paluds, Napollon et St-Mitre. Poste de technicien accompagnateur de réseaux	Dans le cadre d'une convention Agence de l'Eau - CAPAE - SPL l'Eau des Collines - CCIMP (Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence) - SIBVH, signée au second semestre 2015	SPL l'Eaux des Collines	1	A	140 000€
A.1.8	Mise en œuvre de l'action collective «entreprises» sur le territoire de la CAPAE Contribution à la coordination entre les différents intervenants de la convention, les entreprises et les associations de zones	Dans le cadre d'une convention Agence de l'Eau - CAPAE - SPL l'Eau des Collines - CCIMP - SIBVH signée au second semestre 2015. Contribution à établir le lien entre les différents intervenants de la convention et les entreprises et les associations des zones	CAPAE (Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile)	1	A	24 000€
A.1.9	Action collective «entreprises» / Diagnostic-accompagnement des entreprises de la vallée de l'Huveaune	Dans le cadre d'une convention Agence de l'Eau - CAPAE - SPL l'Eau des Collines - CCIMP - SIBVH signée au second semestre 2015, en complément de l'action A.1.7 Lien avec la chambre des métiers et de l'artisanat de Région PACA (CMAR) pour sensibiliser les entreprises à la législation en vigueur et accompagner à la mise aux normes vis-à-vis des rejets	CCIMP CMA de Région PACA	1	A	400 000€
A.1.10	Action collective «entreprises» : action complémentaire aux actions A.1.7 à A.1.9, menée sur le territoire de la CUMPM	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE : action inscrite au Contrat de Baie du fait du périmètre de l'action	CUMPM	1	A	
A.1.11	Diagnostic des sites et sols pollués	En phase 1 : définition de la stratégie à suivre en matière d'études et de travaux en concertation avec les acteurs concernés par cette problématique	À définir	2	E	
A.1.12	Étude pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants apportés par les cours d'eau, au littoral Marseillais	Estimation des flux globaux des activités, etc. Hiérarchisation des problématiques à traiter	SIBVH	2	E	

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
OBJECTIF 2	Lutter contre les pollutions domestiques notamment en temps de pluie					
A.2.1	Extension de la station d'épuration d'Auriol-Saint-Zacharie	Doublement de la capacité : passage de 10 000 à 20 000 Équivalent-Habitants. Traitement complémentaire (Azote et Phosphates). <i>Travaux déjà engagés</i>	CAPAE	1	T	5 000 000€
A.2.2	Construction d'un système d'assainissement collectif au hameau du Pigeonnier, sur la commune de La Bouilladisse	Capacité 300 Équivalent habitants, utilisant la technique du filtre planté de roseaux				700 000 €
A.2.3	Schéma directeur global d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales avec volet qualitatif sur les communes d'Aubagne et de La Penne-Sur-Huveaune	Diagnostic et établissement d'un zonage et d'un programme pluriannuel de travaux	SPL l'Eau des Collines	1	E	350 000 €
A.2.4	Mise en œuvre des programmes de travaux des schémas directeurs d'assainissement d'eaux usées secteur de la CAPAE	Priorités à la réduction des déversements par temps de pluie. Réseaux du système d'assainissement de St Zacharie-Auriol et du système de Marseille. Y compris travaux résultant des schémas directeurs réalisés sur Aubagne et La Penne-Sur-Huveaune				T
A.2.5	Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille et de la qualité des milieux aquatiques : Contrat d'Agglomération pour l'assainissement	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE : Contrat d'Agglomération spécifique porté par la CUMPM	CUMPM	1	E/T	
A.2.6	Étude sur les phénomènes de persistance de la pollution bactérienne de la plage de l'Huveaune après un épisode orageux	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE : également inscrite au Contrat de Baie de la métropole marseillaise et déjà engagée par la ville de Marseille	Ville de Marseille	1	E	
A.2.7	Étude spécifique sur la contamination bactérienne de la Pugette à la mer : étude complémentaire	Contenu de l'étude à définir à partir des résultats des 2 études menées par la ville de Marseille (action A.2.6) et la CUMPM concernant le Tronçon Pugette-mer (action B.1.3) : mise en relation du fonctionnement hydraulique et du profil géomorphologique du tronçon à sec avec les processus de contamination du littoral	SIBVH	2	E	
OBJECTIF 3	Réduire les apports de substances dangereuses aux rivières et à la mer					
A.3.1	Action collective «entreprises» sur le territoire de la CAPAE / travaux d'investissement	Travaux qui seront issus des investigations et diagnostics, par les entreprises concernées, sur le périmètre de la convention «action collective» Agence de l'Eau - CAPAE - SPL l'Eau des Collines - CCIMP - SIBVH, signée au second semestre 2015	Entreprises	1	T	500 000 €
A.3.2	Dépollution des sols de sites contaminés	Plan d'actions à élaborer à la suite du diagnostic. Action préparée en phase 1	À définir	2	T	
OBJECTIF 4	Limiter les apports de contaminants par lessivage des surfaces imperméabilisées aux cours d'eau et sur le littoral					
A.4.1	Élaboration et mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales avec volet qualitatif sur la commune de La Bouilladisse	- Diagnostic, zonage et proposition d'un programme de travaux - Réalisation de travaux sur la base des préconisations de l'étude (travaux se déroulant en phases 1 et 2)	Ville de La Bouilladisse	1	E	339 000 €
A.4.2	Élaboration et mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales avec volet qualitatif sur la commune de Roquevaire	Diagnostic, zonage et proposition d'un programme de travaux	Ville de Roquevaire	1	E	35 000 €
A.4.3	Schéma directeur des eaux pluviales avec un volet qualitatif - secteur de la CUMPM	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE : inscrite au Contrat de Baie du fait du périmètre de l'étude	CUMPM	1	E	
A.4.4	Mise en œuvre des travaux des schémas directeurs pluviaux des autres communes du bassin versant	Travaux définis par les schémas directeurs réalisés en phase 1	À définir	2	T	
A.4.5	Projet de recherche appliquée de phytoépuration pour les eaux pluviales (spécifiquement bassins versants routiers)	Réflexion en cours de phase 1, couplée à la recherche d'un site pilote	Recycl'eau/collectivités	2	E	

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
OBJECTIF 5	Diminuer les apports en nitrates et pesticides					
A . 5 . 1	Accompagnement collectif des professionnels agricoles pour la réduction et l'adaptation des usages de phytosanitaires et la gestion de la fertilisation : transfert de connaissances et des innovations	Notamment : - assurer une veille et diffuser des innovations techniques - rédiger et diffuser des bulletins techniques, des fiches technico-économiques - mettre en place des formations et journées techniques - animer des groupes d'échanges techniques et favoriser le lien avec la distribution - mise en place de journées technico-économiques sur l'agriculture biologique	Chambre d'Agriculture 13 CETA (Centre d'Études Techniques Agricoles) d'Aubagne Agribio 13	1	A	58 000 €
A . 5 . 2	Accompagnement technique individuel des agriculteurs, pour la réduction et l'adaptation des usages des phytosanitaires et la gestion de la fertilisation	Notamment : - accompagnement individuel : pilotage fertilisation, animation mesure 4.1.2 du Programme de Développement Rural, appui mise en place lutte biologique, etc - accompagnement pilotage et diagnostics irrigation - sensibilisation à l'agriculture biologique, repérage de candidats à la conversion, diagnostics de conversion	Chambre d'agriculture 13 CETA d'Aubagne Agribio 13 ARDEPI (Association Régionale pour la Maîtrise des Irrigations)	1	A	124 100 €
A . 5 . 3	Mobiliser/sensibiliser la société civile pour une évolution des modes de consommation en faveur des productions agricoles locales durables et préservant la ressource	L'objectif global est de : - mieux valoriser les productions agricoles locales respectueuses de la ressource en eau par des actions de sensibilisation/mobilisation des consommateurs, des établissements publics (scolaires, etc.) et autres acteurs de la société civile, - faire évoluer les modes de consommation pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles.	AGRIBIO 13 (et son réseau et partenaires, notamment Bio de PACA, Agribiovar, CETA du pays d'Aubagne, Chambre d'Agriculture 13)	1		44 750 €
A . 5 . 4	Mise en œuvre sur le territoire de l'opération régionale «Jardiner au naturel, ça coule de source»	Adaptation locale de l'opération régionale de l'ARPE. 1 ^{re} phase : préparation et adaptation de l'opération aux besoins spécifiques sur le bassin versant. Action mise en œuvre conjointement à l'action ISEF C23 («stratégie d'économie en eau en PACA» - fiche action commune)	Naturoscope et Maison Régionale de l'Eau			70 000 €
A . 5 . 5	Accompagnement technique des collectivités, pour la réduction et l'adaptation des usages des phytosanitaires	Fédération des communes lors de la commission eau et aménagement en phase 1 du Contrat. Le diagnostic des pratiques, puis l'accompagnement des collectivités pour la réduction des usages de phytosanitaires seront menés en phase 2 du Contrat	FREDON	2	A	
A C D B	Contrat de Baie de la métropole marseillaise	Contrat global intégrant le littoral de Martignes à Saint-Cyr-sur-Mer et répondant aux défis suivants : DÉFI 1 : Prévenir et réduire les pollutions en mer et améliorer la qualité des eaux de baignade DÉFI 2 : Préserver et restaurer la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers DÉFI 3 : Organiser la gouvernance du littoral, sensibiliser la population, les usagers et les acteurs du littoral	CUMPM Ville de Marseille	1	A E T	
ENJEU B	Qualité des milieux naturels aquatiques Restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau tant en termes de qualité physique (état du lit et des berges, continuité écologique) que de quantité d'eau disponible pour la vie aquatique					
OBJECTIF 1	Améliorer les connaissances de l'état des dégradations géomorphologiques des cours d'eau et élaborer une stratégie de restauration à l'échelle du bassin versant					
B . 1 . 1	Étude préalable au schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques (Huveaune et affluents) : Déclaration d'Intérêt Général	Renouvellement de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général pour les cours d'eau dont le SIBVH a la charge : diagnostic, programme de travaux et procédure administrative. État des lieux des autres affluents sur le bassin versant et préconisations	SIBVH	1	E	90 000 €
B . 1 . 2	Schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques (Huveaune et affluents) : restauration des habitats aquatiques en lit mineur, gestion et restauration de la ripisylve	Articulation de ce schéma avec l'ensemble des enjeux du Contrat de Rivière: aménagements, pluvial, inondations, continuité écologique, etc.				180 000 €
B . 1 . 3	Suivi morphologique du lit mineur des berges de l'Huveaune à l'aval du barrage de la Pugette	Étude réglementaire dans le cadre de l'arrêté préfectoral de 2007 autorisant le détournement de l'Huveaune au niveau de la Pugette. Résultats constituant une base pour l'élaboration du schéma directeur global des milieux aquatiques réalisé par le SIBVH	CUMPM	1	E	35 000 €
B . 1 . 4	Étude sur la continuité écologique (notamment piscicole) à l'échelle de l'Huveaune et de ses affluents	Recensement des seuils, réflexion préalable des opportunités liées aux caractéristiques du milieu, diagnostic, stratégie et propositions d'actions	SIBVH	1	E	120 000 €

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
OBJECTIF 2	Préserver les berges, la ripisylve et la biodiversité et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux naturels					
B. 2.1	Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau : Huveaune et affluents, sur les collectivités membres et non membres du SIBVH	Pour les collectivités non membres, le cadre de ces travaux d'entretien sera à définir : établissement de conventions avec les riverains et les communes, adhésion au SIBVH, etc.	SIBVH	1	T	1 500 000 €
B. 2.2	Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau : Huveaune à l'aval du barrage de la Pugette	Entretien permettant d'assurer la bonne circulation de l'eau en cas de fortes précipitations. Coordination avec les travaux réalisés par le SIBVH	CUMPM	1	T	10 500 €
B. 2.3	Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau : Jarret	Concerne uniquement les entretiens réalisés sur la commune de Marseille				20 900 €
B. 2.4	Programme pluriannuel d'entretien et d'aménagement au niveau des sources de l'Huveaune sur la commune de Nans-Les-Pins	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE	ONF (Office National des Forêts)	1	T	
B. 2.5	Étude pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique et écologique du secteur amont du pont Heckel à Marseille	Site très vulnérable aux crues. Étude incluant plusieurs problématiques : gestion du seuil, des faciès d'écoulement, continuité écologique, aménagement riverains. En lien avec le schéma directeur cours d'eau	SIBVH	1	E	50 000 €
B. 2.6	Renforcer les opérations d'intervention des citoyens sur le milieu en développant une identité commune ACTION CADRE	Au préalable, une co-construction avec les acteurs locaux sera nécessaire afin de définir les besoins et messages à porter à partir des opérations existantes. Actions portées par les maîtres d'ouvrage volontaires, s'inscrivant dans le cadre de cette action thématique	SIBVH + maîtres d'ouvrage à définir	1		100 000 €
B. 2.7	Mise en œuvre d'actions de restauration des milieux aquatiques	Travaux découlant des études précédentes (habitats, lit, berges, ripisylve).	À définir	2	T	
OBJECTIF 3	Restaurer la continuité écologique et assurer un débit réservé dans l'Huveaune et ses principaux affluents					
B. 3.1	Révision et mise en application des débits biologiques en application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques	Action à mûrir en cours de phase 1 avec les services concernés : DDTM, ONEMA, etc.	État, propriétaires concernés (ASA, ...)	2	A	
B. 3.2	Étude des conditions de rétablissement d'un débit réservé à l'aval du barrage de la Pugette	Étude de faisabilité intégrant les enjeux géomorphologiques, piscicoles et qualitatifs, notamment microbiologiques	SIBVH	2	E	
B. 3.3	Mise en œuvre de l'amélioration du franchissement piscicole : seuil de Saint-Menet à Marseille	Étude de faisabilité réalisée en 2015, suivie d'un plan d'actions à élaborer (travaux d'arasement du seuil et de réhabilitation morphologique du site). Articulation avec l'étude globale sur la continuité	SIBVH	1	E	150 000 €
B. 3.4	Mise en œuvre de l'amélioration du franchissement piscicole : autres seuils	Travaux sur des ouvrages actuellement non ou peu franchissables, découlant de l'action : «Étude sur la continuité écologique»	SIBVH et maîtres d'ouvrage concernés	2	T	
OBJECTIF 4	Mettre en place une stratégie de gestion des macro-déchets					
B. 4.1	Étude complémentaire au schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques sur le volet macro-déchets	Coordination des acteurs concernés par la problématique. Lien avec les enjeux inondation. Étude préalable de stratégie de gestion et animation/organisation de rencontres entre les acteurs concernés	SIBVH	1	E	20 000 €

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
ENJEU C	État des ressources en eau Gérer durablement la ressource en eau en adéquation avec les besoins du territoire et en lien avec la fonctionnalité des cours d'eau					
OBJECTIF 1	Améliorer et diffuser les connaissances sur les ressources et les besoins en eau					
C.1.1	Caractérisation de la ressource en eau souterraine stratégique du secteur Calanques/Beausset/Ste-Baume	Les objectifs de cette action sont de caractériser la structure géologique en 3D afin de déterminer quels sont les aquifères potentiellement productifs et définir l'origine et le parcours de l'eau souterraine. Ces connaissances permettront d'établir : - les zones affectées par les pollutions diverses - les zones les plus propices à l'implantation de forages pour la diversification de l'alimentation en eau	Aix Marseille Université	1 et 2	E	578 000 € <i>montant total de l'action (phases 1 et 2)</i>
C.1.2	Diagnostic de l'état de la ressource en eau sur le bassin versant et orientations de gestion	Diagnostic et bilan des prélèvements ainsi que des besoins actuels et futurs en eau pour les différents usages (agricole, domestique, industriel, etc.). Calcul de volumes prélevables (ressources actuelles et futures). Mise en corrélation de ces résultats et élaboration de scénarii des futurs besoins et des futures ressources (évolutions quantitatives et qualitatives), afin d'élaborer un plan de gestion de la ressource en eau. À termes, celui-ci constituera un outil d'aide à la décision à destination des communes sur cette thématique (phase 2)	SIBVH	1	E	100 000 €
C.1.3	Contrat Ressources en eau - territoire MPM	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE : Mise en œuvre d'un contrat spécifique de ressource en eau sur la CUMPM	CUMPM	1	E/T	
C.1.4	Actualisation de l'étude d'impact des prélèvements sur la galerie drainante des captages de Gémenos	Étude réalisée dans le cadre du périmètre de protection	CUMPM	1	E	50 000 €
C.1.5	Mise en place des périmètres de protection du captage de Coulin - commune de Gémenos	Dossiers réglementaires				20 000 €
C.1.6	Schéma directeur eau potable sur le secteur de la CAPAE : spécifiquement Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et Cuges-Les-Pins	Objets du schéma : - rendement des réseaux - diversification des ressources en eau (ressources souterraines) - sécurisation de la ressource	SPL l'Eau des Collines	1	E	300 000 €
C.1.7	Études d'investigation et de recherche des ressources locales sur territoire de la CAPAE	Lien avec les autres études inscrites au Contrat de Rivière sur la question de la ressource en eau, et notamment l'étude globale sur les ressources stratégiques Beausset/Calanques/Ste-Baume				800 000 €
C.1.8	Schéma directeur du réseau d'adduction d'eau potable - commune de Roquevaire	Objets du schéma : - état des lieux exhaustif des réseaux et de leur fonctionnement - diagnostic de la production (notamment en termes qualitatif) et de la consommation actuelle - évaluation des besoins futurs ainsi que les différents scénarii permettant de les satisfaire - programmation pluriannuelle de travaux à réaliser	Ville de Roquevaire	1	E	120 000 €
OBJECTIF 2	Mettre en place des actions d'économie en eau					
C.2.1	Mesure de réduction de la quantité en eaux brutes acheminées par le Canal de Marseille au bassin de Beaudinard à Aubagne pour l'irrigation	Travaux d'étanchéité du bassin de décantation et de stockage des eaux brutes acheminées par le Canal de Marseille. Objectif : économiser 50% de l'eau actuellement acheminée, soit réduire de la consommation (≈ 1,5 millions de m³/an)	ASAMIA (Association Syndicale Autorisée de Modernisation des réseaux d'Irrigation à Aubagne)	1	E	360 000 €
C.2.2	Modernisation et sécurisation du réseau d'irrigation de l'ASAMIA afin d'économiser de l'eau	Réalisation d'une étude puis de travaux permettant de réaliser des économies en eau : - en améliorant la performance et la fiabilité du réseau - en rendant fonctionnel les compteurs d'eau pour une facturation au m³	ASAMIA	1	E/T	40 000 €
C.2.3	Mise en œuvre sur le territoire de l'opération régionale «Stratégie d'économie d'eau en PACA»	Adaptation locale de l'opération régionale portée par GESPER. Première phase : préparation et adaptation de l'opération aux besoins spécifiques sur le bassin versant. Action mise en œuvre conjointement à l'action A.5.4 («jardiner au naturel»)	Maison régionale de l'eau et Naturoscope	1		intégrée dans A.5.4
C.2.4	Projets relatifs aux économies d'eau et /ou d'amélioration de rendement de réseaux	Découle des actions C.1.1 et C.1.3, en phase 2 du contrat. Cf. compte-rendu de la commission agriculture	Collectivités, exploitants, gestionnaires des canaux	2	E/T	

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
ENJEU D	Gestion quantitative du ruissellement et des inondations Construire une stratégie globale de réduction du risque inondation, en lien avec une gestion concertée des eaux pluviales, cohérente avec les politiques d'urbanisation et favorisant le rôle des zones naturelles et agricoles du territoire					
OBJECTIF 1	Améliorer les connaissances et mettre en œuvre une politique de gestion des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant					
D.1.1	Amélioration des connaissances, des enjeux liés aux inondations sur le bassin versant de l'Huveaune et élaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité	Étude réalisée dans le cadre du déploiement de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation) / TRI Marseille-Aubagne. Articulation avec l'étude DDTM13, base du Porter À Connaissance 2014 sur les inondations sur le bassin versant de l'Huveaune. Lien avec les autres enjeux du Contrat de Rivière et notamment le schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques et les études sur la ressource en eau	SIBVH	1	E	60 000 €
OBJECTIF 2	Privilégier le préventif au curatif					
D.2.1	Élaboration de la SLGRI globale à l'échelle des TRI	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE : Élaboration d'une stratégie qui couplera les deux enjeux de prévention des inondations et de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques. Contribution à l'élaboration de la SLGRI des TRI Aix-Salon et Marseille-Aubagne. <i>Fiches action D21, D22 et D23 communes, présentant les principes de lien entre les enjeux milieux et inondations</i>	DDTM13 et Future métropole Aix-Marseille Provence	1	E	
D.2.2	Réalisation d'une synthèse cartographique d'un croisement des enjeux milieux-inondations	Cartographie réalisée suite au schéma directeur cours d'eau et aux études préalables au PAPI. <i>Fiches action D21, D22 et D23 communes, présentant les principes de lien entre les enjeux milieux et inondations</i>	SIBVH	1	E	
D.2.3	Mise en place de la démarche PAPI (Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations)	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE : <i>Fiches action D21, D22 et D23 communes, présentant les principes de lien entre les enjeux milieux et inondations</i>	SIBVH	1	A	
D.2.4	Gestion optimisée de l'eau dans une opération d'aménagement	Objectif de l'étude : intégrer le cycle global de l'eau dans l'acte d'aménager et de construire	CAPAE	1	E	30 000 €
D.2.5	Étude préalable à la réalisation d'une zone d'expansion de crues au stade Léon David	Réhabilitation du stade Léon David dans le cadre d'un projet global : - création d'une zone d'expansion de crues avec un bassin de rétention des eaux de ruissellement, permettant la réduction du risque inondation en aval - travaux de restauration et de sécurisation des berges de l'Huveaune	Ville de Roquevaire	1	E	30 000 €
D.2.6	Traitement des points de débordement de l'Huveaune entre La Penne-sur-Huveaune et Aubagne	Travaux de diminution de la vulnérabilité des secteurs en vue de permettre un transit de 160m ³ entre Aubagne et La Penne. Aménagements prévus en caisson bois végétal	SIBVH	1	T	400 000 €
D.2.7	Maîtrise du ruissellement et du transport solide sur les ruisseaux de la Grave et des Xaviers Création de dessertes sanitaires – Quartiers de Château-Gombert et des Médecins - Marseille 13^{ème}	Cette action pourra être «validée» dans le cadre du «schéma directeur cours d'eau», afin de bénéficier de financements issus des dispositifs «milieux aquatiques» des co-financeurs.	CUMPM	2	T	
D.2.8	Préparer la mise en place d'un PAPI par le développement d'une culture du risque inondation ACTION CADRE	Développement préalable au PAPI et à l'étude « Amélioration des connaissances, des enjeux liés aux inondations sur le bassin versant de l'Huveaune et élaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité », s'appuyant sur les actions déjà existantes	SIBVH + maîtres d'ouvrage à définir	1		40 000 €
D.2.9	Accompagnement technique des collectivités et des professionnels	Action immatérielle, assurée par les 4 postes du SIBVH, par exemple : - information, conseil pour l'élaboration de schémas directeurs d'assainissement, eaux usées et eaux pluviales, - participation à l'élaboration des PLU, projets d'aménagements des collectivités, - avis sur documents d'urbanisme, dossiers Loi sur l'Eau.	SIBVH	1	A	intégrée dans E.1.1.

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
ENJEU E	Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant Instaurer une gestion concertée et durable du bassin versant, en favorisant la transversalité entre les acteurs et projets du territoire, autour de la politique de l'eau et des milieux Développer la réappropriation de l'Huveaune et de ses affluents par les riverains et les acteurs locaux pour réhabiliter le lien social entre cours d'eau et populations					
OBJECTIF 1	Animer et piloter le Contrat de Rivière					
E.1.1	Pilotage et déploiement du Contrat de Rivière – fonctionnement du SIBVH Poste de chargé de mission: pilotage du Contrat de Rivière et de la gestion intégrée et concertée sur le bassin versant	Animation de la démarche, coordination de l'ensemble des actions à mettre en œuvre et de la mise en place de la gestion concertée à l'échelle du bassin versant : - liens avec les projets et acteurs du territoire, - pilotage d'actions à maîtrise d'ouvrage SIBVH, - organisation des Comités de Rivière et de commissions thématiques, - etc. <i>fiches action E.1.1, E.1.2 et E.1.3 communes</i>				590 000 €
E.1.2	Pilotage et déploiement du Contrat de Rivière – fonctionnement du SIBVH Poste de chargé de mission : pilotage d'actions inscrites au Contrat de Rivière	- Pilotage d'actions à maîtrise d'ouvrage SIBVH, - Participation au déploiement de la gestion concertée sur le bassin versant, - Etc. <i>fiches action E.1.1, E.1.2 et E.1.3 communes</i>			A	intégrée dans E.1.1
E.1.3	Pilotage et déploiement du Contrat de Rivière – fonctionnement du SIBVH Poste de technicien de rivière : suivi des travaux d'entretien des cours d'eau	Appui à la mise en œuvre et au suivi des actions sur le terrain : - déploiement de la gestion concertée sur les affluents de l'Huveaune, - suivi des travaux entretien et restauration cours d'eau. <i>fiches action E.1.1, E.1.2 et E.1.3 communes</i>				intégrée dans E.1.1
E.1.4	Prestation d'assistance au suivi du Contrat de Rivière	Commissions thématiques, bilans annuels, bilan à mi-parcours, préparation seconde phase, bilan en fin de parcours, tableau de bord, etc.	SIBVH	1		60 000 €
E.1.5	Partage d'informations, animation sur la gestion intégrée	Objectifs : participer à la réappropriation de l'Huveaune et de ses affluents, communiquer sur les enjeux et actions du Contrat de Rivière. Site internet du SIBVH interactif et intuitif, permettant le partage d'informations sur l'avancée du Contrat de Rivière et des actions inscrites à son programme, événements, informations relatives au bassin versant de l'Huveaune. Définition d'une stratégie de communication permettant de répondre aux besoins, au regard de l'existant et de générer une cohérence par rapport aux outils de communication conçus				60 000 €
E.1.6	Mise en place d'un outil de partage et de suivi sur les cours d'eau	Conception d'une application SIG (mise en ligne sur le site internet) pour le suivi des dossiers (travaux, mauvaises pratiques, pollutions, etc.) entre le SIBVH et ses partenaires (ONEMA, DDTM etc.)				10 000 €
E.1.7	Mise en place d'une communication et d'un système d'alerte s'appuyant sur une participation citoyenne	Mise en place d'une communication adaptée sur les modalités d'alerte pour que tous puissent faire part d'une éventuelle pollution ou de présence d'anomalies sur les berges de l'Huveaune et ses affluents. Mise en place d'un système (alerte en ligne, internet, téléphone) pour les compétences relevant du SIBVH. Réflexion autour d'un réseau de citoyens observateurs				10 000 €

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
OBJECTIF 2	Valoriser les milieux aquatiques et développer leurs fonctions sociales et récréatives					
E . 2 . 1	Étude de faisabilité pour l'aménagement de cheminements doux le long des berges de l'Huveaune sur le territoire de Marseille	Objectif : déterminer les opportunités et la faisabilité de création de cheminements doux le long de l'Huveaune	Ville de Marseille	1	E	80 000 €
E . 2 . 2	Étude des potentialités de valorisation des berges hors Marseille, y compris les affluents	Action à mener en phase 2 et en lien avec le schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques, et l'étude réalisée sur le territoire Marseillais	SIBVH pour partie amont à confirmer	2	E	
E . 2 . 3	Création du Parc fluvial de l'Huveaune au niveau de St-Marcel à Marseille : Travaux d'aménagement des berges de l'Huveaune	Action à mettre en corrélation avec le schéma directeur global des milieux aquatiques concernant : - l'aménagement de cheminements doux (piétons, vélo) - restauration des connectivités longitudinales et transversales dégradées - travaux sur les berges de l'Huveaune - préservation et restauration d'une bande naturelle de 15 m sur les côtés de la rivière - renaturalisation du parc : aménagement de prairie fluviale, plantation d'arbres de ripisylve dans l'ensemble du parc et de la végétation propre aux berges - aménagement d'espaces de loisirs et détente	Ville de Marseille	1	T	335 000 €
E . 2 . 4	Projet de mise en place d'un parcours pédagogique de pêche à Aubagne	Projet intégrant une réflexion globale sur le choix du site, les techniques envisageables d'aménagement du cours d'eau, le volet pédagogique, le fonctionnement, etc.	AMAP (Association Marseille Aubagne Pêche)	1	E	16 000 €
E . 2 . 5	Réalisation d'un parc de la confluence et du cheminement éco-promenade reliant le parc au centre-ville à Auriol	Aménagement de la zone d'épandage de crue (au niveau du parc de la Confluence) avec consolidation des berges de l'Huveaune et de la Vède par la mise en place de végétaux (pour éviter l'érosion et réguler la vitesse de l'eau lors des crues). Aménagement d'une éco-promenade pour sensibiliser les Auriolais à la mise en valeur de l'Huveaune	Ville d'Auriol	1	T	620 000 €
E . 2 . 6	Aménagement et sécurisation des berges de l'Huveaune sur la commune de Roquevaire	Sécurisation du tronçon entre le boulevard Piot et le collège tout en mettant en valeur le site, grâce à des aménagements visant à la réduction du risque inondation et à la réhabilitation écologique de ce tronçon	Ville de Roquevaire	1	E/T	30 000 €
E . 2 . 7	Projets d'aménagement des berges et contribuant à un intérêt hydraulique ou amélioration de la qualité du milieu	À venir en phase 2, sur la base des études réalisées en phase 1	Collectivités, associations	2	T	
E . 2 . 8	Action de conservation du patrimoine hydraulique du moulin de la Peyronne à Aubagne	ACTION INSCRITE POUR MÉMOIRE	CAPAE	1	E	

Numéro	Intitulé de l'action	Commentaires	Maîtres d'ouvrage	Phase de réalisation	Nature ou catégorie d'action	Estimation financière PHASE 1 €HT
OBJECTIF 3	Informé, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs					
E.3.1	Accompagnement des collectivités (élus et services) sur les enjeux de la gestion de l'eau et les mesures à mettre en œuvre	<p>Définition d'un plan de mobilisation permettant d'identifier les outils existants et de structurer un plan d'actions sur 3 ans.</p> <p>Approche transversale des enjeux du Contrat (cf. action phytosanitaire, culture du risque).</p> <p>Plan visant à une approche multiservices tels que les services communication, marché, etc.</p>	SIBVH	1		60 000 €
E.3.2	Les Fêtes de l'Huveaune (et du bassin versant)	<p>Réappropriation du territoire de l'Huveaune et de ses affluents par les habitants par un cycle de journées éducatives et festives sur diverses communes du territoire et porté par des acteurs associatifs.</p> <p>Contribution à la fédération des acteurs.</p> <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - pérennisation des fêtes existantes et promotion - développement des collaborations avec d'autres associations - développement sur d'autres communes / synchronisation avec d'autres événements 	Collectif Associations Huveaune, Communes et autres porteurs à définir	1		200 000 €
E.3.3	«Les rencontres du bassin versant de l'Huveaune» ACTION CADRE	<p>Accompagnement des temps d'information sur diverses problématiques du Contrat de Rivière et sur la démarche de gestion intégrée et émergence d'actions diverses.</p> <p>Actions portées par les maîtres d'ouvrage volontaires, s'inscrivant dans le cadre de cette action thématique</p>	SIBVH + maîtres d'ouvrage à définir	1		100 000 €
E.3.4	Actions en direction des jeunes (des scolaires) en appui aux projets de territoire ACTION CADRE	<p>Dans un premier temps : préparation de ce qui est nécessaire pour le bassin versant.</p> <p>Lien avec les familles et les élus.</p> <p>Actions portées par les maîtres d'ouvrage volontaires, s'inscrivant dans le cadre de cette action thématique</p>				150 000 €
E.3.5	Conception et mise en place d'une signalétique incitant à la découverte de l'Huveaune et de ses affluents favorisant une réappropriation du milieu	<p>1) Conception de charte graphique et de contenus communs pour la sensibilisation, l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création graphique - création d'une trame et de bases de contenu technique/pédagogique, pouvant être adaptés <p>2) Information des acteurs de terrain pour l'utilisation de cette signalétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilisation des acteurs locaux - définition des modalités de mise en place, d'adaptation, de conception <p>objectifs : panneaux «de sensibilisation» à intégrer lors d'aménagement en bordure de berge et de cheminement, ainsi que dans le cadre des travaux du SIBVH</p>	SIBVH	1		35 000 €
E.3.6	Mise en œuvre de la stratégie ISEF	<p>Déploiement et affinement de la stratégie</p> <p>Coordination des actions ISEF et déploiement de la stratégie (AMO).</p> <p>Suivi des actions ISEF inscrites en phase 1 et préparation de la phase 2.</p> <p>Volet accompagnement des actions cadre</p>	SIBVH	1		50 000 €



www.syndicat-huveaune.fr

Contact, informations :

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune
932 avenue de la Fleuride, ZI les Paluds, 13400 Aubagne
Tél : 04 42 62 80 90 - mail : e.fleury@syndicat-huveaune.fr

Dossier définitif élaboré avec :

L'appui technique de Safège et l'appui concertation & communication de Génopé

SAFEGE

Aix Métropole - Bâtiment D
30, Avenue Henri Malacrida 13100 Aix-en-Provence
Tel. : +33 4 42 93 65 10
www.safege.com



AGENCE GÉNOPE

Chemin de la Tuilière 84160 Cadenet
Tél : 06 69 23 01 10
mail : gaelle.lebloa@genope.fr
www.genope.fr



La co-construction du Contrat de Rivière est financée par :

